

Editorial

L'étude des comptes d'une collectivité par CANOL provoque toujours des réticences de la part des élus et fonctionnaires de la collectivité en question.

Cela n'a pas été le cas pour les **communes du Pays de l'Arbresle**, puisque, depuis 2001, la synthèse de leurs comptes est disponible sur le site du Ministère des Finances. Nous n'avons donc pas eu besoin de prendre contact avec elles.

En revanche, nous l'avons constaté pour la **Communauté de Communes** : alors que nous souhaitions consulter sur place les comptes administratifs des années 2001 et 2007, ce sont les photocopies de ces documents qui nous ont été fournies au bout de 2 semaines. Sur notre demande concernant les années 2002 à 2006 (afin d'examiner l'évolution des investissements durant la période), la Communauté nous a écrit que leur mise à disposition nécessitait un nouveau délai de 3 semaines !

Nous souhaitons dire à ces élus et fonctionnaires que le but de CANOL n'est pas de critiquer leur gestion de façon primaire. Il est de **mettre en relief les domaines où une amélioration et/ou une correction nous paraissent souhaitables et que ces dernières soient étudiées par les élus !**

Nous ne faisons que mettre en pratique l'article 15 de la **Déclaration des Droits de l'Homme** : « *la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration* »... et nous proposons un dialogue constructif avec la collectivité.

Nous sommes dans ce cas avec la communauté de communes et, compte tenu de l'ensemble des points étudiés - qui ne figurent pas tous, faute de place, dans ce bulletin - **nous proposons de faire une présentation complète de nos analyses à l'ensemble des 44 membres du conseil communautaire des Pays de l'Arbresle.**

Une présentation similaire pourra également être faite à la population.

Michel VERGNAUD

La gestion du canton de l'Arbresle de 2001 à 2007

A la suite des études réalisées sur la gestion des cantons de Saint-Laurent de Chamousset (bulletin CANOL N°16) et de Tarare (n°19), l'Association Sainbeloise de défense du patrimoine, de l'environnement et du cadre de vie, nouvellement créée, nous a proposé de collaborer à une étude similaire pour le canton de l'Arbresle.

Nous vous la présentons ici. Elle porte sur les aspects suivants :

- La fiscalité locale (page 2),
- Le niveau et l'évolution des dépenses d'exploitation et de la dette par habitant, commune par commune (page 3)
- La situation financière de la communauté de communes en détaillant les principaux postes de dépenses, en fonctionnement et en investissement (page 4).

Nos principales remarques sont les suivantes :

**Fiscalité des ménages :**

- Des **disparités importantes** sont constatées entre communes, tant au niveau des impôts locaux, que de leur évolution sur 7 ans.
- Globalement **la croissance moyenne est de 45%, à comparer à une inflation de 16% pendant la période et à une croissance du PIB de 18,8%**
- Ces disparités se retrouvent dans le calcul de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, perçue par la Communauté de Communes, dont les montants encaissés sont sans rapport avec le service rendu. Elles devraient pouvoir légalement et facilement être atténuées. Le **passage à une « Redevance »** proportionnelle aux déchets collectés devrait aussi être étudié, comme cela a été fait ailleurs. C'est une préconisation du **Grenelle de l'Environnement**.

**Dépenses de fonctionnement et dette :**

- Les disparités entre communes sont également très fortes,
- Ne connaissant pas les particularités de chacune d'elles, il nous est difficile et délicat de porter un jugement. Nous ne pouvons qu'attirer l'attention sur les écarts les plus flagrants.
- Il est curieux de constater que la commune dont le train de vie est le plus bas, **Dommartin**, est, en dépit de cela, celle qui impose le plus ses habitants, ... ce qui démontre qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans le mode de financement de nos collectivités locales, et qu'il est urgent de le réformer !
- Le niveau de la dette de chaque commune et son évolution sont autant de demandes d'explications qu'il faut adresser aux élus !

**La gestion de la Communauté de Communes des Pays de l'Arbresle (CCPA) :**

- Les **dépenses de fonctionnement** ont augmenté moins vite que l'inflation
- La **dette** a considérablement diminué, passant d'un niveau de 164% des recettes de fonctionnement en 2001 à seulement 55% à fin 2007.
- **Dans le compte administratif, la ventilation des charges et recettes par fonction** ne permet pas d'avoir une vision analytique exhaustive des coûts réels. C'est le cas pour les « **ordures ménagères** » où le rapport annuel présente des chiffres différents de ceux de la comptabilité.
- C'est également le cas pour le « **Centre Nautique** », où les annuités et intérêts de la dette ne figurent pas, mais qui, de surcroît, pose problème du fait d'un déficit qui « plonge » !
- Un transfert s'est effectué : l'activité « **développement économique** », dynamique en 2001, disparaît progressivement au profit de « **l'aménagement urbain** » qui se développe fortement, mais ne produit pas de retour sur investissement.
- La croissance des dépenses de fonctionnement est principalement due à celle des **services généraux** dont le coût augmente de 58%
- Nous constatons une **chute des investissements** : -47% par rapport à 2001. **Alors que plus de 13 millions d'euros avaient été programmés dans le budget 2007, seuls 3 millions ont pu être réalisés.**
- **Compte tenu de la stagnation des dépenses de fonctionnement et de la baisse des investissements, nous posons la question de savoir pourquoi il a été besoin d'augmenter les effectifs de 48% pendant la période !**

## Comment cette étude a été réalisée

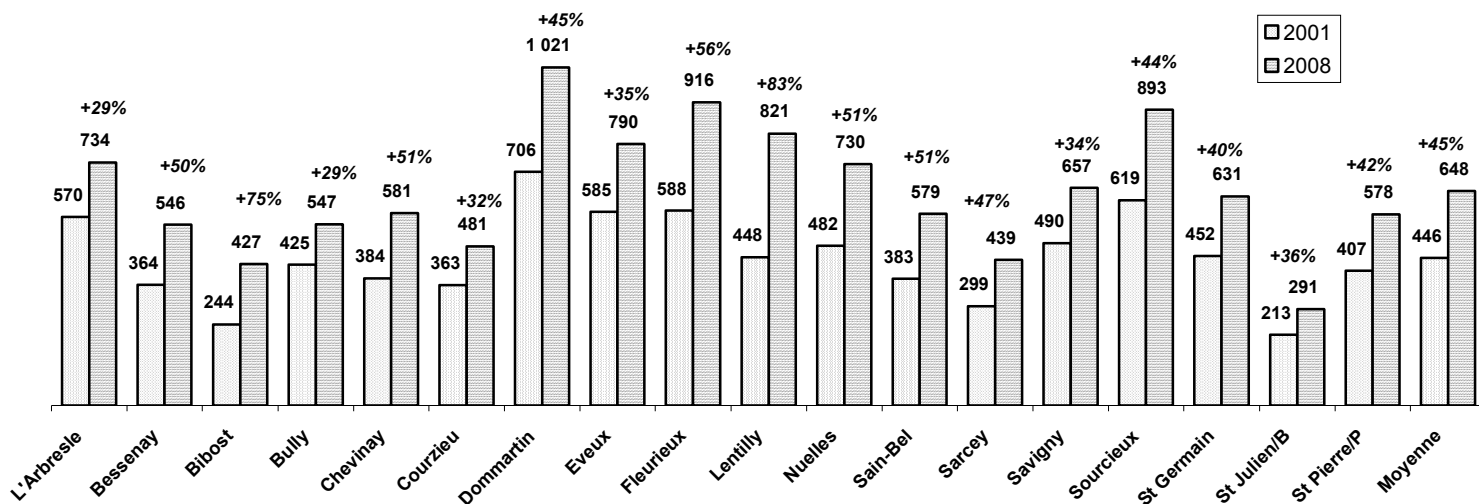
Tous les chiffres relatifs aux comptes des communes ont été relevés sur le site du Ministère des Finances, qui fournit pour chaque année depuis 2001 une synthèse des comptes administratifs de toutes les communes de France. On peut y accéder par le site de CANOL pour toutes les communes du Rhône.

Les éléments de fiscalité des communes (taux, valeurs locatives moyennes, abattements) ont été fournis par la Direction des Services Fiscaux du Rhône.

Les renseignements concernant la Communauté de Communes des Pays de L'Arbresle (C.C.P.A.) ont été relevés directement dans les comptes que cette collectivité a bien voulu mettre à notre disposition et que nous remercions, et sur son site internet, où nous avons trouvé le rapport d'activité 2007.

## La fiscalité directe des communes et son évolution

Elle est calculée en considérant, pour chaque commune, un foyer possédant un logement d'une valeur locative égale à la moyenne de celles des logements de la commune. Nous avons cumulé les impôts payés en taxe d'habitation et en taxe foncière, après abattement général à la base (mais sans tenir compte des abattements familiaux) pour les années 2001 et 2008, en tenant compte des syndicats intercommunaux et de la taxe spéciale d'équipement. Cela donne le résultat suivant :



**Les logements les plus taxés sont ceux situés à Dommartin, Fleurieux et Sourcieux-les-Mines. Ceux qui le sont le moins sont à St-Julien et Bibost.** Il existe une grande disparité puisque, en moyenne les foyers de Dommartin payent 250% de plus que ceux de Saint-Julien.

La moyenne constatée dans le canton est de 648 € par foyer contre 446 € en 2001, soit **une augmentation moyenne de 45%, à comparer avec une inflation de l'ordre de 16% pendant cette période de 7 ans.**

Le pourcentage d'augmentation de l'impôt payé figure au-dessus des 2 colonnes de chaque commune.

**Les plus fortes augmentations sont situées à Lentilly (+84%) et à Bibost (+75%). Les municipalités qui ont le moins « chargé » leurs habitants pendant la période sont celles de L'Arbresle (+28%) et de Bully (+29%).**

## L'évolution des ressources fiscales directes

Compte tenu des éléments ci-dessus, des différents abattements familiaux et des exonérations diverses, les communes ont perçu globalement en 2007 la somme de 8 924 K€... au lieu de 6 346 K€ en 2001, soit une progression de leurs recettes fiscales directes de 29%.

**La Communauté de communes des Pays de l'Arbresle (CCPA) ne récupère aucune part de la taxe d'habitation et, pour la taxe foncière, les foyers ne lui versent que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).**

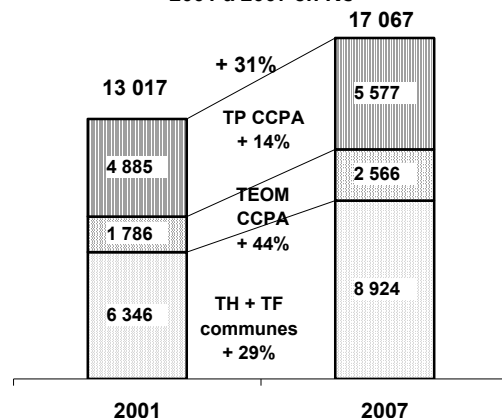
Le montant encaissé pour cette dernière s'est élevé à **2 566 K€ en 2007, à comparer à 1 786 K€ en 2001, soit une augmentation de 44%.**

On note des **disparités très importantes de TEOM entre les communes.** Elles ne correspondent pas à des différences de service rendu et il est fort possible de les atténuer afin de les répartir plus équitablement.

La communauté de communes encaisse la **Taxe Professionnelle** payée par les entreprises. Celle-ci ne s'est accrue que de 14%, compte tenu des dégrèvements accordés et compensés par l'Etat. Nous n'avons pas pu évaluer ces compensations, celles-ci étant amalgamées dans la dotation générale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat.

**Nous constatons donc une augmentation globale des ressources fiscales de 31% pour l'ensemble des collectivités locales du canton... à comparer à une inflation de 12,8% et à une croissance de 18,8% du Produit Intérieur Brut (PIB) de la France de 2001 à 2007.**

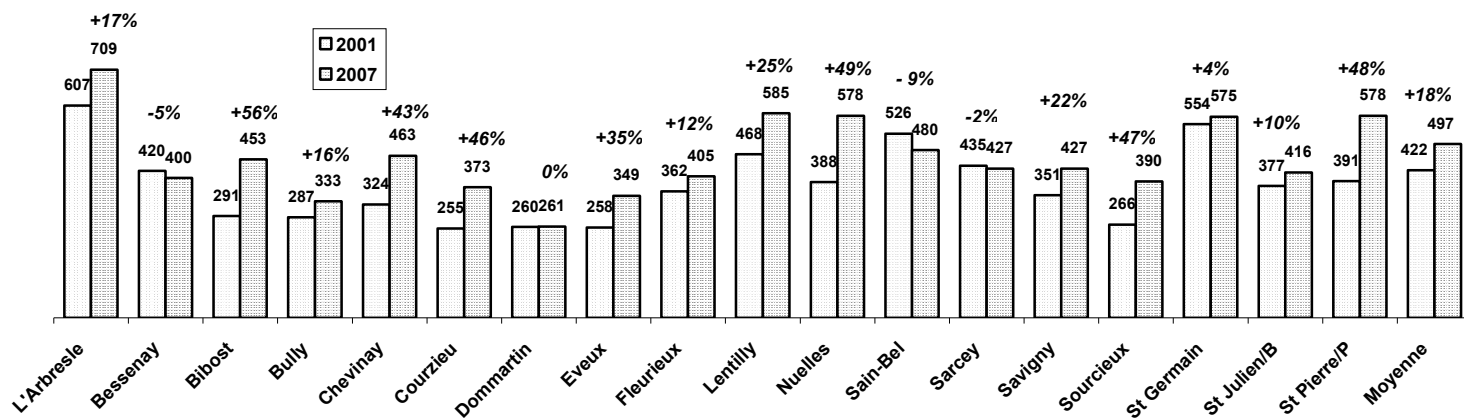
Evolution des ressources fiscales de 2001 à 2007 en K€



## Les dépenses courantes de fonctionnement

Elles sont constituées de l'ensemble des dépenses de fonctionnement après déduction des intérêts de la dette. Elles représentent le train de vie des collectivités..

Le graphique ci-dessous indique pour un habitant de chaque commune les coûts 2001 et 2007 de cette gestion.



Il montre que **les communes les plus « chères »** sont **L'Arbresle (709 € par habitant !)**, suivies de **Lentilly (585 €)**, **Nuelles (578 €)**, **St-Pierre la Palud (578 €)** et **St-Germain (575 €)**.

**Les communes les plus économes** sont **Dommartin (261 €)**, **Bully (333 €)** et **Eveux (349 €)**.

Par habitant, **L'Arbresle** dépense donc 171% de plus que **Dommartin**.

**Celles qui ont le plus augmenté leur train de vie pendant la période** sont **Bibost (+56%)**, **Nuelles (+49%)**, **St-Pierre-la-Palud (+48%)** et **Courzieu (+46%)**. **Les plus raisonnables** ont été **Sain-Bel (-9%)**, **Bessenay (-5%)**, **Sarcey (-2%)** et **Dommartin (0%)**. Elles sont les seules à ne pas avoir augmenté leurs dépenses courantes pendant cette période.

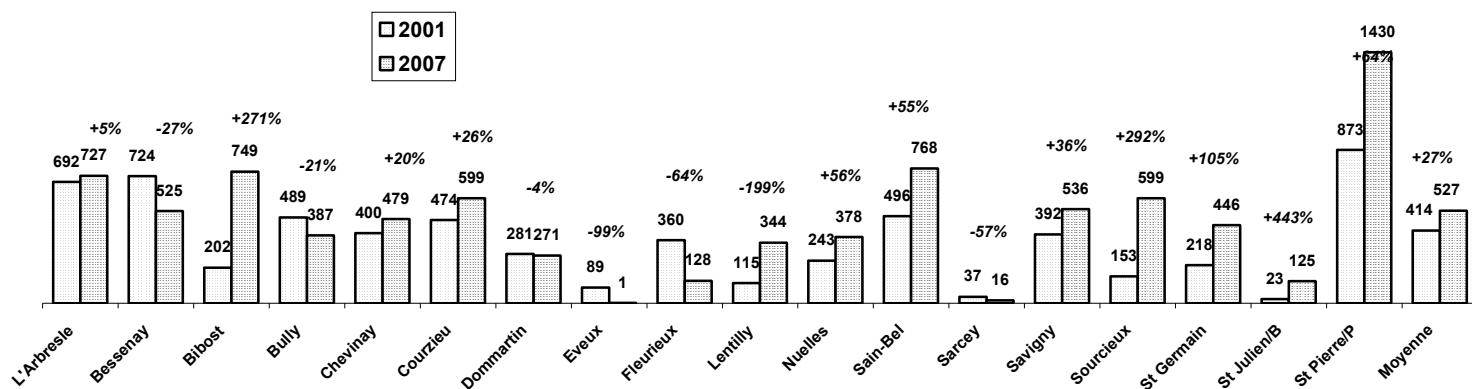
Les deux colonnes de droite représentent les moyennes pondérées de dépenses par habitant pour l'ensemble des communes, 422€ en 2001 et 497 € en 2007, soit une croissance de 18% en 6 ans (inflation : 13%).

**En 2007, les dépenses courantes de la communauté de communes se sont élevées à 336 € par habitant, montant qu'il faut ajouter aux charges communales pour connaître le « train de vie » réel des habitants du canton.**

Nous avons pu constater que certaines communes consacraient une forte proportion de leurs charges courantes en **frais de personnel**, ce qui est le signe d'un risque à terme de manque de contrôle de leur gestion. Le cas le plus significatif est celui de **Dommartin (61%)**.

## La dette par habitant

Nous avons fait un exercice similaire pour le calcul de la dette par habitant. Le graphique ci-dessous représente les sommes dues en 2001 et 2007 pour un habitant de chaque commune.



**Le record de dette par habitant appartient de loin à St-Pierre-la-Palud avec 1.430 € (hausse de 64%)**. Les autres communes les plus endettées sont **Sain-Bel (768 €)**, **Bibost (749 €)** et **L'Arbresle (727 €)**. En sens inverse, **Eveux, Sarcey et St-Julien-sur-Bibost** ont une dette quasi-nulle.

Nous avons rapproché le montant de la dette de celui des recettes de fonctionnement afin d'estimer l'importance de cette dette : alors que, en moyenne nationale, la dette est de 83% des recettes de fonctionnement, elle représente **188% pour St-Pierre-la-Palud**, **134% pour Bibost**, **123% pour Sain-Bel**, **108% pour Sourcieux** et **106% pour Courzieu**.

Si la hausse moyenne est de 27%, l'évolution de 2001 à 2007 a été très disparate suivant les communes. Dans les communes où il a le plus augmenté, nous espérons que cet endettement sera productif, c'est-à-dire qu'il sera source de revenus qui viendront compenser l'amortissement de cette dette et réduire ainsi les dépenses de fonctionnement.

**La dette de la CCPA, 254€ par habitant à fin 2007, vient s'ajouter à celle des communes !**

### Le Courrier de CANOL pour les Contribuables du Lyonnais

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

Le prix au numéro est de 4 € et l'abonnement annuel de 20 €.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : [canol@wanadoo.fr](mailto:canol@wanadoo.fr)

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

## Les comptes de la Communauté de communes

En 2001, la CCPA établissait 2 comptes administratifs : l'un pour le budget général, l'autre pour le développement économique. Un 3<sup>ème</sup> compte a été établi pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), nouvelle mission prise en charge en 2007. De 2001 à 2007, les autres compétences de la CCPA n'ont pas évolué. Elles reposent essentiellement sur :

- l'aménagement de l'espace,
- les actions de développement économique,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement (dont la collecte et le traitement des déchets),
- la politique du logement, la voirie,
- les équipements culturels et sportifs, de loisirs et d'enseignement
- la construction et la gestion des maisons de retraite et des établissements pour personnes handicapées,
- la participation à la mission locale pour l'emploi.

**Nous déplorons que la gestion des ordures ménagères et celle du centre nautique ne fassent pas l'objet d'un budget séparé.** En effet, **les ordures ménagères représentent plus de 30% des dépenses d'exploitation** et les chiffres présentés dans le rapport annuel, mis à part le montant de la TEOM, ne se recoupent pas avec ceux du compte administratif : le premier présente un solde positif de 204 K€, le deuxième de 674 K€. les deux démontrent que l'augmentation 2007 du taux (il est passé de 10% à 10,40%) n'était pas nécessaire et semble même abusive, dans la mesure où la gestion des ordures ménagères n'est pas censée financer le budget général

La gestion du **centre nautique** ne fait l'objet d'aucun rapport particulier, mais la lecture des comptes fait apparaître, malgré une réduction des frais de personnel, **une forte augmentation du déficit qui a plus que doublé**, du fait de recettes en baisse de 36% !

La consolidation des 3 comptes administratifs 2007 fait apparaître **un déficit global de 727 K€**. Il est dû à une forte réduction de la dette et est compensé par un report du solde bénéficiaire de l'année 2006.

Nous avons cumulé sur le graphique ci-contre les dépenses d'exploitation par fonction afin de déterminer **l'évolution des principales sources de dépenses pour l'ensemble des budgets** (développement économique et SPANC compris).

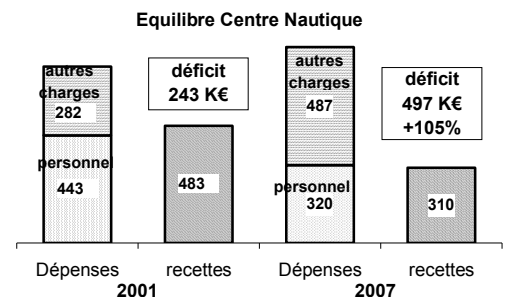
Globalement **l'accroissement des dépenses n'est que de 8%**.

Les dépenses du SPANC (110 K€) ont été ventilées parmi les « autres ».

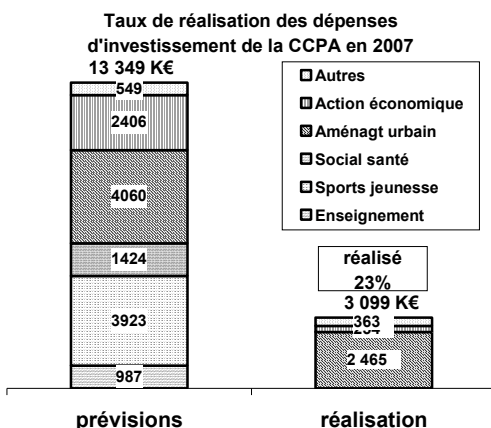
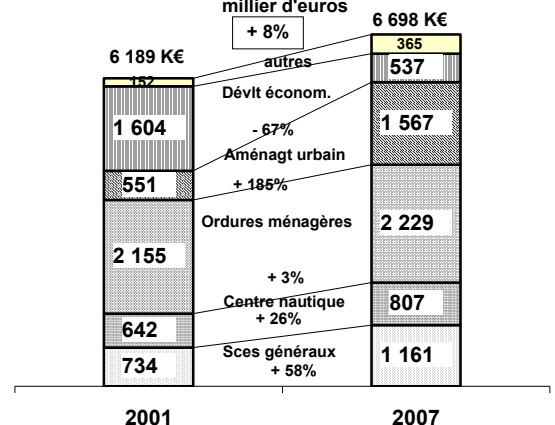
On constate un **transfert des charges de développement économique** (qui baisse de 67%) **vers les travaux de voirie** (qui triplent presque).

**Les services généraux subissent une croissance de 58% en 6 ans** (vs inflation 13% !).

Nous avons remarqué **une forte croissance des effectifs** : ceux-ci passent de 23 agents en 2001 à 34 en 2007.



Evolution de la répartition des dépenses d'exploitation de la CCPA de 2001 à 2007 en millier d'euros



**Les dépenses d'investissement ont diminué de 47% en 6 ans, passant de 5 829 K€ en 2001 à 3 099 K€ en 2007.**

Le graphique ci-contre fait la comparaison entre les prévisions de dépenses du budget 2007 et les réalisations effectives : **la CCPA n'a pu réaliser que 3 millions d'euros d'investissement, soit moins du quart des 13 millions d'euros prévus en début d'année !**

**Les investissements prévus dans les domaines « enseignement », « sports », « social/santé » n'ont pas vu le jour. Seuls 10% (254 K€) de ce qui était prévu en développement économique a pu être fait.**

**L'unique domaine d'investissement important est l'aménagement urbain, où n'ont été réalisées que 60% des prévisions.**

L'union fait la force !

**BULLETIN D'ADHESION 2009** à retourner à :

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

38

NOM Prénom : ..... N° téléphone : .....

Adresse : ..... e-mail : .....

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : ..... € (adhésion minimum : 20 € - membre bienfaiteur : 50 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2009.

pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.